



**Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire**

Service  
de l'instruction publique et  
de l'action pédagogique

Sous-direction  
du socle commun,  
de la personnalisation des  
parcours scolaires  
et de l'orientation

Bureau des écoles

DGESCO A1-1  
n°2012-0324

Affaire suivie par  
Brigitte Huguet

Téléphone  
01 55 55 37 59

Télécopie  
01 55 55 38 92

Courriel  
brigitte.huguet

@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris le 04 DEC. 2012

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les directeurs  
académiques des services de l'éducation  
nationale

s/c mesdames et messieurs les recteurs  
d'académie

**Objet :** formation de préparation au diplôme d'État de psychologie scolaire (DEPS) –  
année scolaire 2013-2014.

**Références :** décret n° 89-684 du 18 septembre 1989 portant création du DEPS et  
arrêté du 16 janvier 1991 organisant la formation.

Une formation de préparation au diplôme d'État de psychologie scolaire se déroulera,  
conformément aux textes cités en référence, durant l'année scolaire 2013-2014. Les  
coordonnées des trois centres universitaires de formation figurent en pièce jointe.

### **Recueil des candidatures**

Pour être admis à suivre le cycle de formation, les candidats doivent remplir les  
conditions cumulatives définies par l'article 3 du décret précité :

- être fonctionnaire titulaire d'un corps d'enseignant du premier degré ;
- avoir effectué trois années de services d'enseignement dans une classe avant  
l'année de formation ;
- justifier de l'obtention de la licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle  
de formation.

Les services départementaux procèdent à une vérification de la recevabilité des  
candidatures.

Les enseignants font acte de candidature pour le centre de formation le plus proche  
de leur résidence administrative. Tout autre souhait d'affectation est soumis à l'accord  
du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) concerné.

Pour l'année scolaire 2013-2014, **trois centres de formation** sont ouverts : **Bordeaux, Lyon et Paris** (coordonnées en pièce jointe).

Le DASEN établit la liste des candidats qu'il propose pour sélection par la commission universitaire. Dans la mesure du possible, le nombre de dossiers soumis au choix de la commission est au moins égal à une fois et demie le nombre de candidats que le DASEN souhaite retenir (article 2 de l'arrêté du 16 janvier 1991).

#### **Transmission des candidatures**

Les services départementaux font parvenir directement au centre de formation concerné, **avant le 1er mars 2013**, les dossiers des candidats proposés pour examen par la commission universitaire de sélection, ainsi que le nombre total de stagiaires à retenir.

La liste des candidatures et le nombre de stagiaires à retenir pour la formation 2013-2014 sont communiqués simultanément à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Cette transmission se fait par voie électronique. A cet effet, un formulaire de saisie des candidatures est accessible par internet. L'adresse, l'identifiant et le code d'accès propres à chaque département figurent en pièce jointe à ce courrier.

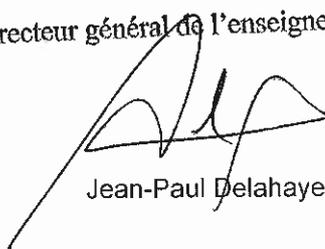
**Le cas échéant**, le formulaire électronique permet de transmettre à la DGESCO **un état néant**. Une réponse est donc attendue de la part de chaque département avant la date limite du 1<sup>er</sup> mars 2013.

#### **Admissions à la formation**

Après avis de la commission universitaire, chaque centre de formation transmet à la DGESCO, **avant le 30 avril 2013**, un classement des candidats à retenir, en tenant compte du nombre de stagiaires demandés par chaque département.

La liste des candidats admis à suivre le cycle de formation conduisant au DEPS au titre de l'année scolaire 2013-2014, ainsi que leur répartition dans les différents centres de formation, sera arrêtée, après avis de la CAPN, à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire en cours. Le cas échéant, l'inscription sur liste supplémentaire sera mentionnée. Les DASEN et les centres de formation seront destinataires, chacun pour ce qui le concerne, de la liste arrêtée par le ministre.

Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Paul Delahaye

- PJ :** coordonnées des trois centres de formation ouverts en 2013-2014  
modalités de transmission de la liste des candidatures à la DGESCO
- CPI :** responsables des centres de formation

## Coordonnées des centres de préparation au DEPS ouverts en 2013 - 2014

### **BORDEAUX**

M. Kamel Gana, directeur du centre de formation des psychologues scolaires  
Université Victor Segalen - Bordeaux II - UFR des sciences sociales et psychologiques  
3 ter place de la Victoire  
33076 – Bordeaux cedex  
Tél. : 05 57 5718 63

Responsable pédagogique : Martine Alcorta / [martine.alcorta@wanadoo.fr](mailto:martine.alcorta@wanadoo.fr)  
Secrétariat : Corinne Marini / [corinne.marini@u-bordeaux2.fr](mailto:corinne.marini@u-bordeaux2.fr)

### **LYON**

M. Jean-Marie Besse, directeur du centre de formation des psychologues scolaires  
Université de Lyon II - UFR de psychologie  
5 avenue Pierre Mendès-France  
69676 - Bron cedex  
Tél. : 04 78 77 44 57

Secrétariat : Elisabeth Desire / [elisabeth.desire@univ-lyon2.fr](mailto:elisabeth.desire@univ-lyon2.fr)

### **PARIS**

M. François Marty, directeur du centre de formation des psychologues scolaires  
Université de Paris 5 - UFR de psychologie - Centre universitaire de Boulogne  
71 avenue E. Vaillant  
92100 – Boulogne-Billancourt  
Tél. : 01 55 20 58 22 / 16

Responsable pédagogique : Laurence Zigliara / [laurence.zigliara@parisdescartes.fr](mailto:laurence.zigliara@parisdescartes.fr)  
Secrétariat :